



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05 62 28 48 31
✉ asvp@condom.org

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2022_277

Du 11 Août 2022

Portant sur la réglementation du stationnement
des véhicules.

Autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article 131.13 du code pénal,

Vu les articles R417-10 et R417-12 du code de la route,

Vu la demande présentée le 11 août 2022, par Madame LOPEZ Frédérique, située au N°7 Rue Cassin 32100 Condom,

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules, pour un déménagement situé au N°7 Rue Cassin 32100 CONDOM,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame LOPEZ Frédérique est autorisée à occuper le domaine public,

STATIONNEMENT RESERVE

(Sur trois places)

DU N°10 AU N°17 RUE PIERRE BAZAX

Le mardi 16 août 2022

De 15h00 à 18h00

- **Empiètement sur le trottoir. Les administrés sont invités à utiliser le trottoir opposé.**
- **Pour la mise en place des véhicules de déménagement.**

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La signalisation sera installée par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

Fait à Condom, le 11 août 2022

Le Directeur Général des Services

~~Thibault DUMARTIN~~

Tél.: 05 62 28 24 88 - Fax : 05 62 28 74 50

Le Maire,

Jean-François Rousse

Hotel de Ville - 38, Rue Jean Jaurès - 32100 Condom

Courriel : mairie.condom@condom.org

